

13 février 2025

Élaboration du PLUi  
Plan de zonage  
Vue communale : Frahier-et-Chatebier



Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Légende

Limites communales

Zonage

- 1AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- UA - Zone urbaine mixte de centre-bourg
- UB - Zone urbaine périphérique
- UY - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UBo - Zone urbaine périphérique (secteurs d'habitat ouvrier patrimonial)
- UH - Zone urbaine des hameaux
- UE - Zone urbaine à vocation d'équipements
- N - Zone naturelle
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nc - Zone naturelle de la colline de la Chapelle Notre Dame du Haut
- Npv - Zone naturelle dédiée à des projets photovoltaïques
- A - Zone agricole

Prescriptions particulières

- Éléments de patrimoine bâti à préserver (L. 151-19)
- Constructions éligibles à un changement de destination en zone agricole ou naturelle (L. 151-11-2°)
- Point de vue à préserver (L. 151-19)
- Haies et alignements d'arbres à préserver (L151-23)
- Emplacements réservés (L151-41)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) (L151-13)
- Emplacements réservés (L151-41)
- Éléments de paysage et continuités écologiques à protéger (L151-23)
- Secteurs faisant l'objet d'OAP sectorielle (R151-6)
- Secteurs protégés en raison du risque inondation (R151-34)
- Périmètres de réciprocité autour de constructions agricoles
- Protection des rives des plans d'eau en loi Montagne (L122-14)
- Etangs de faible importance exclus du champ d'application de la Loi Montagne en raison de leur faible importance (L122-12)
- Etangs dont les rives naturelles sont protégées (L122-12)

Informations

- Constructions existantes non cadastrées
- PC/Cub accordé

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

| N° | Nature de l'opération                                                                                       | Bénéficiaire de la réservation         |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| 1  | Scieries forestières                                                                                        | Commune de Champagnole                 |
| 2  | Création d'une voie (largeur 5 mètres)                                                                      | Commune de Champagnole                 |
| 3  | Aménagement du centre-ville par une opération de lotissement - logement                                     | Commune de Champagnole                 |
| 4  | Création d'une voie piétonne entre l'école et la D102                                                       | Commune de Champagnole                 |
| 5  | Création d'une voie d'accès                                                                                 | Commune d'Étréville                    |
| 6  | Aménagement de parcelles                                                                                    | Commune de Frahier-et-Chatebier        |
| 7  | Construction de logements sociaux                                                                           | Commune de Frédéric-Fortane            |
| 8  | Construction d'un quartier mixte (CAMP - Ecoquartier...)                                                    | Commune de Roschamp                    |
| 9  | Prise en compte de terrain en vue d'un aménagement d'ensemble associant activités commerciales et logements | Commune de Roschamp                    |
| 10 | Prise en compte d'un terrain en vue de réaliser un accès vers les parcelles agricoles                       | Commune de Roschamp                    |
| 11 | Transfert d'une voie privée en voie publique afin d'assurer sa gestion et son entretien                     | Commune de Roschamp                    |
| 12 | Création d'un chemin permettant d'assurer l'entretien du réseau                                             | Commune de Roschamp                    |
| 13 | Création d'une voie verte intercommunale                                                                    | Commune de Communes Rahin et Chérimont |

0 0,25 0,5 km